38e ANNEE N° 6 — 5 Centimes — SAMEDI 15 JANVIER 1898

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

RIEN DE FAIT

Si cette histoire vous amuse
Nous allons la la la recommencer !

Car elle n'est pas finie, l'histoire !

On annonce partout la reprise des hostilités. Je doute fort que cette reprise répare suffisamment l'accroc fait à notre crédulité nationale. La foi est morte. Il y a eu tant d'erreurs judiciaires reconnues, que l'on prend l'habitude de supposer d'abord que les juges se sont trompés. Et maintenant que l'on indemnise les victimes, on le supposera encore bien davantage — et l'on fera mieux, on tâchera de l'établir.

Je ne sais pas si ce qu'on a appelé le Syndicat Dreyfus, sera sage de recommencer tout de suite la scie. Notre émotion demande un peu de repos. Elle n'a plus le temps maintenant de s'occuper même de ses Chambres. Le Palais Bourbon, le Luxembourg, font des rentrées sans qu'on s'en aperçoive. Ici et là, il a été dit pourtant des choses intéressantes.

Le Wallon encore vert que le Sénat abrite, s'est plaint gentiment que l'on faussât parfois sa bonne Constitution ; à la Chambre, le président d'âge a dit des vérités aux ralliés. Pour une fois qu'il présidait, il n'a pas voulu que l'on pût croire qu'il avait mis la lumière sous le Boysset.

Et malgré tout, on ne parle que de l'affaire ! La seule, l'unique, celle qui ne blanchit pas le condamné en vieillissant. Voilà que la comtesse de Jouffroy d'Abbans, qui a inondé les journaux de sa prose, va inonder la paille des cachots de ses larmes. La noble dame, pratiquait, à ce qu'il paraît, l'art du chant, tenait école et contraignait ses élèves à chanter.

A un noble marquis (tous nobles dans l'aventure) qui arguait de son peu de goût pour la musique, elle avait promis un engagement devant le Conseil de guerre, à la façon d'Esterhazy, mon ami. Le propos rapporté à M. Bertulus, déplut à ce digne juge qui fit incarcérer la comtesse. On arrêta celle-ci au lit — où il ne semble pas qu'elle dût marcher beaucoup, ce qui a certainement facilité l'arrêt.

La mise sous la protection de St-Bernard-Lazare de Mme Jouffroy d'Abbans, est le commencement de la vengeance du commandant acquitté. On prétend qu'il ne sera satisfait que lorsqu'il aura découpé en menues tranches, au sabre d'abordage, le colonel Picquart, et mangé M. Mathieu Dreyfus, et son ancien ami Weill. Pourvu que les cartilages nasaux ne lui restent pas dans la gorge !

Et maintenant, pour finir, donnons, d'après les *Débats*, quelques conseils à Rochefort. Rochefort se néglige ; il se répète, on ne le lit plus avec gaîté comme au temps jadis. Il a besoin de renouveler son vocabulaire, et voici que la Chambre autrichienne lui vient en aide. Dieu soit loué !

A Vienne, les députés qui s'invectivent y apportent de la truculence. « Paillasse, escroc, saltimbanque, mouchard, sac à vin, » nous connaisssons tout cela, et il n'est pas une de ces épithètes qui n'ait été adressée à Gambetta ou à Ferry. Mais « Eponge à eau-de-vie « est plus rare et « Fils de pou » est tout à fait délicieux.

Fils de pou ! Allons, Rochefort, allez à Vienne ; l'école reçoit même les vieux élèves !

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 janvier

Après un discours très applaudi de M. Brisson, M. de Mun interpelle le gouvernement au sujet des accusations de Zola.

M. Méline répond : Le gouvernement comprend l'indignation de la Chambre en lisant les abominables accusations dirigées contre l'armée et contre les juges militaires qui ont jugé dans la liberté de leur conscience. (Vifs applaudissements.)

Le gouvernement partage cette indignation, et est décidé de déférer à la justice l'article en question, bien que ces poursuites paraissent voulues pour prolonger une campagne odieuse et par elle une agitation déplorable dans le pays. (Nouveaux applaudissements.)

Le gouvernement saura faire respecter les lois. Il saura défendre l'honneur de l'armée. Il espère que la Chambre s'en rapportera à sa fermeté. (Vifs applaudissements).

M. de Mun remercie le président du conseil de sa déclaration, toutefois, dit-il, je voudrais encore poser une question au ministre de la guerre.

On a adressé des attaques contre l'honneur de l'armée.

On a mis en cause le ministre lui-même, puis le chef de l'état-major général, les officiers de l'état-major, enfin les membres du conseil de guerre.

Il faut que ces attaques reçoivent ici du ministre la réponse qui convient.

On a même attaqué l'honneur du président de la République. (Rumeurs à l'extrême-gauche.) On a laissé entendre que les preuves de l'innocence d'un condamné avaient été sciemment dissimulées, étouffées ; que les juges avaient condamné par ordre.

Cris à l'extrême-gauche : A huis clos !

M. de Mun. — Encore une fois il faut que la parole vengeresse du ministre se fasse entendre sans tarder, que le chef de l'armée réponde au nom de l'armée, qui doit se taire.

M. le ministre de la guerre. — Pour la quatrième fois, le ministre se voit obligé de prendre ici la défense de la chose jugée dans cette abominable affaire.

On a abreuvé l'armée d'outrages, on a mis ses chefs en suspicion. Cette campagne cherche à la mêler à de misérables compromissions politiques.

Mais c'est en vain qu'on voudrait la souiller : elle est comme le soleil...

Cris à l'extrême gauche : Le huis clos.

M. le ministre de la guerre. — Elle est comme le soleil, dont les tâches n'affaiblissent pas l'éclat. Cependant, elle prépare en silence la défense du pays. On ne l'ébranlera pas.

Le pays peut être sûr que le ministre saura défendre son honneur, c'est un spectacle douloureux et cruel de voir ainsi bafouer ses chefs, ceux qui peuvent être appelés à la commander devant l'ennemi. (Applaudissements.)

La campagne qu'on mène est antipatriotique. On ne saurait trop la flétrir.

Après M. Jaurès et une réplique du général Billot, M. Cavaignac monte à la tribune et blâme M. Jaurès ; puis il s'en prend au gouvernement de n'avoir pas arrêté l'affaire dès le début en produisant le témoignage du capitaine Lebrun-Renault à qui Dreyfus fit des aveux.

Réplique de M. Méline qui déclare qu'agir ainsi, c'était ouvrir la porte à la revision.

On donne lecture des ordres du jour de MM. Jaurès, de Mun, Marty, Cavaignac. Le gouvernement accepte la priorité pour ce dernier et repousse le fond.

Par 317 voix contre 192, l'ordre du jour Cavaignac est repoussé. Cet ordre du jour blâmait les hésitations du gouvernement.

On scrutine sur l'ordre du jour Marty, accepté par le gouvernement, et portant approbation des déclarations du gouvernement.

Cet ordre du jour est voté par 313 voix contre 241.

Le comte de Mun demande qu'on ajoute comme seconde partie son ordre du jour portant que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour arrêter la campagne entreprise contre l'honneur de l'armée. Le gouvernement accepte cette adjonction.

L'adjonction est votée par 254 voix contre 120.

L'ensemble est adopté par 312 voix contre 122, et la séance est levée à 6 h. 50.

Séance du 14 janvier

On aborde le budget des postes et télégraphes. Les quatre premiers chapitres ne donnent lieu à aucune observation.

On adopte plusieurs amendements donnant satisfaction aux légitimes demandes des facteurs et employés des postes.

Sénat

Séance du 13 janvier

La séance est ouverte à deux heures.

Le président fait l'éloge funèbre de M. Pajot, sénateur inamovible, le vrai doyen d'âge du Sénat.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président définitif.

Pendant qu'il est procédé au dépouillement du scrutin pour le président, le scrutin pour les vice-présidents est ouvert. Les listes portent les noms de MM. Franck-Chauveau, Magnin, Peytral et Scheurer-Kestner.

M. Loubet est réélu président par 213 voix sur 222 votants ; il y a 9 bulletins blancs.

Le scrutin donne les résultats suivants pour les vice-présidents : votants, 229 ; suffrages exprimés, 227 ; majorité, 114.

MM. Magnin, 205 voix (élu) ; Peytral, 201 voix (élu) ; Franck-Chauveau, 197 voix (élu) ; Scheurer-Kestner, 80 voix.

M. Scheurer-Kestner n'est pas élu.

Les secrétaires élus sont : MM. Coste, Savary, Taulier, Prevet, Ratier, de Blois, Decauville et Bonnefoy-Sibour. Les trois questeurs sortants, MM. Cazot, Dusolier et Gayot, sont réélus.

Prochaine séance demain, à 4 heures, pour l'élection d'un quatrième vice-président.

Séance du 14 janvier

M. Demôle est élu vice-président par 139 voix sur 147 votants.

On règle l'ordre du jour de la prochaine séance : Scrutins pour la nomination des neuf membres de la haute cour et des cinq membres suppléants, d'un vice-président et dix projets d'intérêt local.

La séance est levée.

Séance mardi.

INFORMATIONS

L'affaire Dreyfus et Zola

L'affaire Dreyfus entre dans une phase nouvelle.

Les défenseurs de l'ex-capitaine, lancent de nouvelles ascusations.

Dans une lettre ouverte au président de la République, M. Zola accuse les autorités militaires d'empêcher sciemment la lumière de se faire jour.

On comprend toute l'indignation provoquée par cette dénonciation.

Elle s'est manifestée surtout au Palais-Bourbon. Le gouvernement a dû répondre à une double interpellation.

M. de Mun, a adjuré le ministre de la guerre de mettre fin à la campagne d'insinuations calomnieuses et d'injures ; qu'on mène depuis trop longtemps contre l'armée.

Par sa réponse très digne, le général Billot a provoqué, l'approbation générale.

La cause n'est pas entendue cependant et le syndicat Dreyfus ne semble nullement disposé à abandonner la partie.

Quant à Zola, satisfaction va lui être donnée. Il sera traduit devant la cour d'assises.

Protestation des étudiants

La lettre suivante a été remise jeudi soir à M. Zola :

L'associatiou générale des étudiants a été vivement émue par la lettre publique que vous avez adressée à M. le président de la République. Le comité, réuni immédiatement, a décidé de vous exprimer son douloureux étonnemeut avec la franchise que vous avez vous-même mise dans votre appel à la jeunesse.

Nous sommes respectueux de toute opinion politique et religieuse et fermement attachés à la liberté de penser et d'écrire, mais nous mettons au-dessus de tout soupçon l'armée qui est la plus noble expression de la patrie, et ses chefs, qui sont les gardiens de l'honneur national.

Notre conscience est profondément troublée de trouver de telles attaques sous la plume du grand écrivain, qui est venu jadis, dans une circonstance solennelle, nous apporter de si nobles et si encourageantes paroles.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux et attristés.

signé : *Le comité de l'Association générale des étudiants.*

Arrestation du colonel Picquart

Les premiers nous avons annoncé, à Cahors, l'arrestation du colonel Picquart.

Voici comment a eu lieu l'arrestation.

C'est vers 7 heures, jeudi matin, que le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation à son domicile de la rue Yvon-Villarceau.

Cette arrestation a été opérée par un colonel assisté de deux soldats en tenue ; il est arrivé dans une voiture à deux chevaux du service de l'état-major ; le colonel est monté à l'appartement du lieutenant-colonel Picquart accompagné des deux soldats chargés de prendre la valise de cet officier. Le lieutenant-colonel Picquart est descendu un quart d'heure après, et est monté dans la voiture, qui s'est dirigée du côté du Mont-Valérien.

L'interpellation Trarieux

M. Trarieux annonce, dans les couloirs du Sénat, qu'il n'interpellera le ministre de la guerre que lorsque la situation du colonel Picquart aura été réglée et lorsque la justice civile se sera prononcée sur les plaintes en faux déposées depuis quelque temps par l'ancien chef du service des renseignements, du ministère de la guerre.

Mise en retraite de M. Esterhazy

Il est inexact que le commandant Esterhazy ait été mis à la retraite d'office par le ministre de la guerre. Mais à la suite des événements de ces jours-ci le commandant a demandé lui-même, sa mise à la retraite. Le commandant a fait valoir, ponr cette mise à la retraite, la cause d'infirmités qui, en 1896, entraîna sa mise en disponibilité.

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi en conseil de cabinet au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

M. Barthou, rentré le matin à Paris, assistait à la délibération.

Le ministre des finances a saisi le conseil d'une interpellation de M. Cavaignac relative à l'application du dégrèvement des petites cotes foncières. M. Cochery demandera à la Chambre de fixer la discussion de cette interpellation à la séance du samedi 22 janvier.

Le conseil s'est ensuite occupé des affaires courantes de chaque ministère.

Les ministres se sont longuement occupés des divers incidents qui se rattachent aux affaires Dreyfus-Esterhazy et des suites qu'ils comportent, notamment des questions ou interpellations qui sont annoncées dans les deux Chambres.

En particulier, le président du conseil a

fait savoir que M. de Pontbriand, député monarchiste de la Loire Inférieure, l'avait informé de son intention de le questionner au sujet des mesures que le gouvernement compte prendre pour empêcher la continuation de la campagne en faveur de l'ex-capitaine Dreyfus.

Le conseil a commencé de s'occuper de ces diverses questions et arrêtera ses résolutions définitives dans le conseil des ministres qui sera tenu à l'Elysée samedi prochain.

Le général Saussier

C'est demain dimanche que le gouverneur militaire de Paris quitte le service actif.

Un comité a été constitué pour organiser une manifestation solennelle en son honneur le jour même où il remettra à son successeur son commandement.

Cette manifestation comporte l'offre d'un livre d'or et d'un bronze d'art, qui lui seront remis lors d'un défilé devant l'hôtel de son quartier général.

Presque toutes les sociétés d'anciens et de futurs militaires de France ont répondu à l'appel du comité et envoyé leur feuillet au livre d'or.

Malgré les instances réitérées du général Saussier, qui ne voulait accepter que le livre d'or, un magnifique bronze d'art lui sera solennellement offert, les sociétés n'ayant pas voulu, sur ce point, renoncer à leur projet primitif.

Plus de cent sociétés de Paris et de la banlieue défileront place Vendôme.

Direction de l'Opéra-Comique

Le Journal Officiel publie le décret nommant M. Albert Carré directeur de l'Opéra-Comique, qui a été signé jeudi soir.

Affaire d'espionnage

Il paraît se confirmer qu'un Luxembourgeois habitant Verviers depuis un an et qui faisait de fréquents voyages à Aix-Lachapelle, aurait été arrêté et emprisonné dans cette ville sous l'inculpation d'espionnage avec la complicité d'un sous-officier de la garnison d'Aix-Lachapelle.

* * *

Empruntons à un confrère étranger la petite anecdote anti-protocolaire suivante, toujours d'actualité, et qui a déjà servi plus d'une fois :

Un soir où la reine Victoria d'Angleterre devisait avec son entourage, une lampe se mit à filier.

La reine se leva et baissa la lampe.

Stupéfaction générale.

Une dame d'honneur manifesta l'étonnement de l'assemblée :

— Quoi ! Votre majesté a daigné... elle-même !...

— Mon Dieu ! oui, répondit la reine. Si je m'étais écriée : « La lampe file » une de mes dames aurait dit au chambellan : « Mais voyez donc, monsieur, la lampe file ! » Le chambellan aurait dit au premier valet de chambre : « Monsieur, la lampe de la reine file ! » Le premier valet de chambre aurait appelé un domestique, et la lampe filerait encore. J'ai mieux aimé l'arranger moi-même.

CHRONIQUE LOCALE

Bureau de Recrutement de Cahors

Avis

Les hommes des classes de 1894 et de 1893 ayant accompli une année de service, et ceux de cette dernière classe affectés aux 13e, 14e, 15e et 16e compagnies du régiment d'infanterie de Cahors, sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence, *porteurs de leur livret individuel*, dans un délai de un mois, à partir du 16 janvier, pour y donner récepissé d'un document important.

Cahors, le 14 janvier 1898,

Le Commandant du Recrutement,

G. DE BATTISTI.

17e CORPS D'ARMÉE

Réserve de l'armée territoriale

Classes 1877-1876-1875-1874-1873-1872

Les hommes des classes ci-dessus sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la brigade de gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, *du dimanche 23 janvier au dimanche 18 février 1898.*

Sont seuls dispensés de se conformer à cette prescription, les hommes qui en recevront directement l'avis des commandants de recrutement.

Toulouse, le 5 janvier 1898,

Le Général commandant le 17e Corps d'armée,

DE SESMAISONS.

Pour ampliation :

Le Chef d'Etat-Major,

LAUDE.

Enseignement primaire

INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Aux termes du décret du 31 décembre 1897,

A partir du 1er janvier 1898, les indemnités de résidence dues au personnel enseignant des écoles primaires publiques sont fixées de la manière suivante pour chaque commune et pour chaque localité possédant une école de section et ayant plus de 1.000 habitants de population agglomérée :

Directeurs et directrices d'écoles, instituteurs et institutrices adjoints et instituteurs adjoints d'écoles primaires supérieures : de 1 000 à 3.000 habitants, 100 francs ; de 3.001 à 9 000, 200 francs ; de 9.001 à 12.000, 300 fr.

Instituteurs et institutrices titulaires dirigeant une école de moins de 3 classes ou adjointes chargées de classes : de 1.000 à 3 000 habitants, 50 francs ; de 3 001 à 9.000, 100 francs ; de 9.001 à 12.000, 150 fr.

Instituteurs et institutrices stagiaires : de 1.000 à 3.000 habitants, 25 francs ; de 3 001 à 9 000, 50 francs ; de 9.001 à 12.000, 75 fr.

Les communes du département ayant plus de 1.000 à 3 000 habitants de population agglomérée sont celles de : Labastide-Murat, Bretenoux, Cajarc, Castelnau, Cazals, Gourdon, Gramat, Lacapelle-Marival, Lalbenque, Latronquière, Lauzès, Limogne, Livernon, Luzech, Martel, Montcuq, Payrac, Puy-l'Evêque, Saint-Céré, Saint-Germain, Saint-Géry, Salviac, Souillac et Vayrac.

Commune de la 2e série, de 3.001 à 9 000 habitants : Figeac.

Commune de la 3e série, de 9.001 à 12.000 habitants : Cahors.

Conseils municipaux

Session ordinaire

La première session des conseils municipaux s'ouvrira le dimanche 6 février. La durée de cette session sera de 15 jours ; elle pourra être prolongée avec l'autorisation du préfet et du sous-préfet.

Votes de nos députés

Les Scrutins d'avant-hier à la Chambre

Voici comment se sont répartis les votes des députés de la région, sur la première partie de l'ordre du jour : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement », adoptée par 294 voix contre 128 (chiffres rectifiés) :

Ont voté *pour* : M. Lachièze, Munin-Bourdin et Rey.

S'est *abstenu* : M. Vival.

Sur la deuxième partie de l'ordre du jour « et comptant que le gouvernement saura prendre les mesures nécesaires pour mettre fin à la campagne entreprise contre l'honneur de l'armée passe à l'ordre du jour » a été adoptée par 230 voix contre 107, chiffres rectifiés.

A voté *pour* : M. Munin-Bourdin.

A voté *contre* : M. Lachièze.

Se sont *abstenus* : MM. Dey et Vival.

LES TABACS

NOS EXPERTS

III

M. SERS PHILÉMON

Agé de 49 ans, de taille moyenne, barbe chatain foncé, très peu cultivée.... presque nature, M. Sers, bien que d'un aspect rustique, joint à un excellent caractère une parfaite amabilité. Sous des sourcils très fournis se cachent des yeux noirs brillants dans lesquels se reflète l'image d'une grande bonté en même temps que celle d'une volonte ferme bien arrêtée. — Figure très sympathique.

M. Sers est le vrai type de l'expert du propriétaire. Fils de cultivateur et cultivateur lui-même, il s'est particulièrement adonné à la culture du tabac. Nul mieux que lui ne connaît les développements et la préparation de cette plante.

Il a, comme expert, une grande justesse d'appréciation ; empreint d'idées de justice et d'impartialité, il sait défendre les intérêts des planteurs lorsqne ces intérêts sont méconnus.

M. Sers est de l'école des vieux experts : il a d'abord débuté par les grades inférieurs et ce n'est qu'après avoir été expert suppléant qu'il a conquis le grade d'expert titulaire.

Nous avons été heureux, avec les planteurs, d'enregistrer le renouvellement de son mandat.

M. Sers a été maire de l'importante commune de Douelle, de 1892 à 1896. — C'est un républicain ferme et convaincu.

A. DONNELLI.

CAHORS

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture du Lot s'est réuni cette après-midi, à deux heures.

La joie des planteurs

« Les livraisons commencées depuis huit jours » au magasin de Cahors, écrit le *Télégramme*, » se continuent à la grande satisfaction de tous » les planteurs, dont les récoltes sont payées à » un taux vraiment rémunérateur.

» Aux experts consciencieux et impartiaux qui » siègent, nous adressons nos félicitations. »

Le rédacteur de cette note a vraisemblablement pris ses renseignements auprès des experts ce qui explique le ton de l'article.

A la vérité il peut y avoir des planteurs satisfaits ; mais il en est d'autres qui trouveront passablement déplacée la note du *Télégramme*.

Nous ne mettons certes pas en doute l'impartialité des experts, mais nous contestons la compétence de certains d'entre eux.

Et plusieurs planteurs, dignes de foi, nous ont déclaré que devant la 2e commission, leurs intérêts avaient été complètement sacrifiés par suite de l'incompétence de ces quelques experts.

Ce sont là des faits, sur lesquels nous reviendrons en précisant si c'est nécessaire, et que les menaces du *Télégramme* de Toulouse ne sauraient changer en rien.

Cours d'adultes

Semaine du 15 au 22 janvier :

Lundi 17 janvier. Ecole de la rue du Lycée, M. Rouquié, instituteur adjoint, traitera : 1° Les principaux volumes usuels (évaluation de leur mesure); 2° Commentaires sur la conférence populaire de C. Calvet, intitulée : « L'ouvrier avant 1789 ».

Vendredi 21 janvier. Ecole du Vieux-Palais, M. Lafon, instituteur adjoint, traitera : Les Européens hors d'Europe. Grandes explorations depuis 1788, jusqu'au voyage de Nansen au Pôle Nord.

Des projections lumineuses accompagneront le développement du sujet.

De 9 h. à 9 h. 1/2, M. Cahier, professeur à l'éeole normale, montrera la manière de préparer la bouillie bordelaise, sans craindre de brûler la feuille de la vigne.

Le nombre des adultes va toujours croissant ; nous faisons appel aux jeunes gens qui n'ont pas encore fréquenté les cours du soir, pour les engager à se joindre à leurs nombreux camarades déjà inscrits.

Patronage de Jeunes filles

Semaine du 16 au 22 janvier. — Dimanche, une soirée récréative sera organisée à l'école de filles de la place Thiers par un professeur du collège de jeunes filles et une maîtresse de l'école, de 2 à 6 heures.

Comme les dimanches précédents, les jeunes filles trouveront des journaux scolaires et littéraires et des jeux de dames, de lotos, etc.

De 5 h. à 6 h. on fera des projections lumineuses.

Commission des bâtiments civils

La Commission des bâtimente civils se réunira à l'Hôtel de la Préfecture, mardi prochain, à 2 h. 1/2.

Le Comité mixte des bâtiments scolaires se réunira le même jour à 3 h. 1/2.

Bassin des allées Fénelon

Les travaux de réfection du bassin des allées Fénelon vont être exécutés prochainement.

Lycée

Aujourd'hui samedi a eu lieu, à 1 h. 1/2, l'adjudication de la fourniture du mobilier nécessaire à cet important établissement.

Revue

Cette après-midi à 2 h. 1/2 a eu lieu, dans la cour de la caserne, la revue du régiment par le colonel Marcot.

Le drapeau a été présenté aux jeunes soldats.

Nécrologie

M. Paul Brassaud, secrétaire en chef de la Mairie, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Nous lui adressons nos bien sincères compliments de condoléance.

Grand Concert de l'Orphéon

Une délégation des membres de notre excellente Société chorale s'est rendue dimanche matin auprès de M. le Maire pour le prier de vouloir bien faire activer les travaux de réparation du Théâtre, afin de pouvoir donner un Concert dans les premiers jours de février ; les Orphéonistes ont exposé à M. le Maire combien cette situation était préjudiciable aux intérêts de la Société qui craignait de voir ajourner son Concert d'hiver à une date trop éloignée.

M. le Maire tout en reconnaissant le bien fondé de ces réclamations, a promis de faire ce qui lui serait possible pour donner satisfaction aux orphéonistes, en faisant activer les réparations commencées, et a promis, en outre, qu'un Concert donné par l'Orphéon à ses membres patrons servirait d'inauguration de la nouvelle salle de spectacle. Selon toutes probabilités ce Concert aura lieu dans la première quinzaine de février, le cahier des charges dressé pour les réparations du Théâtre portant la date du 7 février comme délai extrême laissé aux entrepreneurs ; nous avons donc entière confiance dans la promesse de M. le Maire pour que les travaux soient menés avec toute la célérité désirable.

Suites d'un accident

Jeudi matin, on apprenait que le nommé François Delbreil, dit le « Muet d'Arbouys », n'avait pas été aperçu depuis samedi dernier, et que la porte de sa maison était fermée à clef.

Ce pauvre hère qui, vendredi dernier, avait fait comprendre à ses voisins qu'il était malade, pouvait bien être mort faute de soins.

Nous nous sommes immédiatement rendus au hameau d'Arbouys, distant de Cahors de quatre kilomètres environ, dit le correspondant de la *Dépêche*, où nous sommes arrivés en même temps que M. Lagardère, commissaire de police, qui était accompagné du garde champêtre Delmas et de l'agent Bris.

M. le commissaire de police, après avoir vainement essayé d'obtenir une réponse de l'intérieur de la maison en frappant à coups redoublés à la porte et aux volets, a prié un voisin, le sieur Vincens, de lui prêter une échelle.

Le garde champêtre Delmnas, à l'aide d'une pince, a fait céder le contrevent, et le commissaire de police se disposait à pénétrer dans la maison par la fenêtre lorsque le muet, qui était couché à terre frappé, sans doute, par la clarté du jour, s'est levé et a paru tout étonné de voir ce magistrat sur la fenêtre à trois mètres du sol. Tout craintif il s'est avancé vers lui et au moyen d'une mimique assez difficile à comprendre, il lui a fait connaître que vendredi dernier il était tombé de dessus un arbre, qu'il s'était traîné chez lui et que, sans avoir la force de se mettre au lit, il était resté couché pendant cinq jours sur le plancher.

M. le commissaire de police a immédiatement prié les voisins de donner des secours au pauvre malheureux dont sa femme aveugle est à l'hospice de Cahors, et de veiller à ce que sa faible santé ne se ressente pas des longues privations qu'il vient d'endurer.

Acte de probité

La nommée Gabrielle Garrigues, âgée de 14 ans, demeurant rue Darnis, a trouvé un portemonnaie contenant une somme d'argent qu'elle s'est empressée de déposer au bureau de police où on peut le réclamer.

Tribunal de simple police

Le tribunal de simple police de Cahors, dans son audience d'hier, a prononcé les condamnations suivantes :

5 pour défaut d'éclairage, 1 fr.

2 pour défaut de plaque, 1 fr.

2 pour abandon de voiture sur la voie publique, 1.

1 pour défaut de collier à un chien, 1 fr.

1 pour emploi de bonnes de mœurs légères dans un café, 5 fr.

L'affaire Fournié contre Lagarrigue est venue à cette audience.

Il s'agit d'une étable à cochon dont Fournié demande la fermeture depuis 10 ans. Il est probable que ce ne sera pas le tribunal de simple police qui tranchera la question, car M. le Commissaire de police a soulevé la question d'incompétence se basant sur ce l'arrêté municipal du 14 octobre 1884, ne saurait être applicable, attendu qu'il n'a pas été approuvé par le préfet, ni déposé à la préfecture et que, par conséquent, il est illégal.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Paul Lafage, aubergiste, 7, rue de la Halle, qui, malgré un premier procès-verbal et de nombreuses observations de la police, a continué à avoir, pour le service de son débit, des filles de mœurs légères.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 janvier

Au début de l'audience, M. Jean-Baptiste-Cyprien Laval, qui a été nommé, par décret en date du 20 décembre dernier, juge de paix à Montcuq, en remplacement de M. Figarède, nommé à Cadours (Haute-Garonne), prête le serment prescrit par la loi.

Le tribunal n'a eu à s'occuper que d'une affaire portée devant lui par l'administration des contributions indirectes.

— Julien Boriac, âgé de 42 ans, cultivateur à Cazals, qui a été pris par la gendarmerie de ce canton en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande est condamné à 300 fr. d'amende.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 13 ET 16 JANVIER 1898

Marche du Figaro	Witman.
Giralota (ouverture)	Adam.
Thérezen (valse)	Gung'l
Manon (grande fantaisie)	Massenet.
Souvenir de Tivoli (polka)	Bosel.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénelon*).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 15 janvier 1898

Décès

Mourgues de Carrère, Jeanne-Céline, Ve Brassaud, 79 ans, Place St-Laurent, 1

Belmont, Prosper-Victor, industriel, 56 ans, rue Fénelon, 8.

Cure, Pierre, chanoine, 86 ans, célibataire, rue du Lycée, 8.

Bourgeois, Adolphe, tailleur d'habits, 66 ans, Boulevard Gambetta, 85.

Arrondissement de Cahors

TOUR-DE-FAURE. — *Une grève d'électeurs.* — On nous écrit :

Dimanche dernier, 9 janvier, les électeurs de la section de Tour-de-Faure étaient convoqués pour la troisième fois afin d'élire cinq conseillers municipaux en remplacement des démissionnaires.

On n'a pas oublié les motifs si fondés de cette démission. Pour la troisième fois, aucun électeur ne s'est présenté pour prendre part au vote.

Cette fois c'est M. l'adjoint de la section de St-Cirq qui s'est présenté, il n'a pas été plus heureux que son devancier. Comme on le sait, l'adjoint a été élu par 4 voix et à son élection, la section de Tour-de-Faure n'était pas représentée, de plus deux membres de celle de St-Cirq faisaient défaut.

Les électeurs s'obstinent de plus en plus à ne pas prendre part au vote, tant ils ont été injustement trompés et sacrifiés : mais ils feront tout leur devoir, le jour ou ils auront reçu satisfaction de leur légitime revendication : ils veulent l'autonomie complète. Quand donc accèdera-t-on à leurs désirs. On ne peut apprécier que de près la déplorable situation qui est faite à cette importante section pour la charge et la direction de ses affaires. Cette section compte près de 600 habitants ; elle a son église, ses écoles, sa salle de mairie et son bureau de bienfaisance distincts

Ceux qui souffrent le plus de cette situation ne sont pas les aisés, mais bien les indigents, les malheureux de l'assistance, qui sont obligés en toute saison de faire le va et vient plusieurs fois, sur un parcours en cote de près de 3 k. pour se rendre à la Mairie pour les secours à obtenir.

SAUZET. — *Foire,* — Bœufs gras, a bon marché ; attelages, bas prix, peu d'offres. Breaux, de 200 à 400 fr. la paire.

Porcs gras, de 40 à 44 fr. les 50 kilos.

Moutons gras, 60 centimes le kilo ; autres moutons, de 10 à 25 fr. l'un.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Perdrix, 2 fr. l'une.

Grives 50 centimes l'une.

Poules de 3 fr. 50 à 4 fr. 25 la paire.

Œufs, 90 centimes la douzaine.

Truffes, de 3 à 3 fr. 25 la livre.

Maïs, de 10 à 11 fr. l'hectolitre.

Blé de 22 à 23 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre, 4 fr. le quintal.

Avoine, 8 fr. les 4|5.

LES MASSERIES. — Deux individus, chaussés de sandales ont été rencontrés à diverses reprises, en pleine nuit, dans notre localité ou dans les environs.

Lundi dernier, M. B..., rentrait chez lui vers 10 heures du soir, lorsque arrivé au lieu dit « Canavals » endroit assez isolé, ayant entendu un léger bruit, il se retourna subitement et vit à une quinzaine de mètres deux individus répondant vaguement au signalement de ceux précités. Après la sommation d'usage, de ne plus avancer, ils parurent redoubler de vitesse et sans crier gare M. B..., armé d'un fusil tira un coup en l'air. Il n'en fallut pas davantage pour les obliger à rétrograder et fuir à toutes jambes.

On se demande quels sont ces individus et quelles sont leurs intentions. Feraient-ils partie de cette bande dont parle le correspondant de Saint-Cirq-Lapopie. Personne encore n'a été volé ni incendié et cependant ces individus paraissent se plaire beaucoup trop dans nos parages.

ST-GÉRY. — M. le professeur d'agriculture, fera une conférence publique à la mairie de St-Géry, le 23 janvier courant, à 3 h. 1/2 du soir.

Sujet : Reconstitution des vignobles ; Maladies cryptogamiques de la vigne et moyens de les combattre.

CRÉGOLS. — *Vols.* — Le sieur Vignalas, hongeur à Crégols, est parti pour faire sa tournée le 3 écoulé. A sa rentrée, il a constaté la disparition d'une somme de quarante francs en pièces de cent sous.

Plainte a été portée à la gendarmerie de St-Géry, qui a ouvert une enquête.

A la même époque le sieur Faure Alfred a constaté la disparition de deux hectolitres de blé qui lui ont été pris dans sa cave

Ne pourrait-on pas exercer une surveillance un peu plus grande dans nos campagnes où les vols sont malheureusement trop nombreux ?

MONTCABRIER. -- La foire du 14 janvier a été belle :

Les bœufs gras se sont vendus de 31 à 33 fr. les 50 kilos ; les attelages, cours ordinaires ; les breaux, de 200 à 400 fr. la paire ; les veaux de lait, de 70 à 75 centimes le kilo.

Les porcs gras, de 36 à 43 fr. les 50 kilos, les jeunes porcs, en hausse.

Les moutons gras, de 60 à 65 centimes le kilo ; autres, de 12 à 28 fr. l'un.

Volaille, poules, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire ; poulets, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50 la paire.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Lapins domestiques, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 la paire.

Œufs, 80 centimes la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Par arrêté préfectoral en date du 13 janvier, M. Fau Faustin, docteur-médecin à Figeac, est réintégré dans les fonctions de médecin assermenté de l'arrondissement de Figeac est nommé à ce titre en remplacement de M. Houradou.

FIGEAC. — *Poids et mesures.* — Le vérificateur des poids et mesures sera à son bureau, allée Victor-Hugo, du 17 au 25 janvier 1898, pour procéder à la vérification périodique des poids et mesures de la commune de Figeac.

— *Pétition.* — Parmi les pétitions envoyées à la Chambre, nous relevons la suivante : Les facteurs de ville, facteurs de télégraphes et gardiens de bureau des postes et des télégraphes de Figeac prient la Chambre de voter un crédit pour leur permettre de bénéficier de la mesure qui a accordé douze jours de congé par an aux facteurs ruraux et locaux.

SAINT-CÉRÉ. — M. Agié Antonin a été déclaré adjudicataire, pour 3 années, des droits de place, de pesage et de mesurage, moyennant le prix annuel de 1.020 fr.

— M. Capsal Aubert a été adjudicataire de l'enlèvement des boues, et du balayage des rues de la ville.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Société de gymnastique.* — Les membres de la société de gymnastique, les Enfants de Gourdon, se sont réunis en assemblée générale pour procéder au renouvellement du bureau qui est composé de la manière suivante pour l'année 1898 :

Président d'honneur, M. Linol, maire et conseiller général de Gourdon.

Président, M. Jacques de Jambert.

Trésorier, M. Froidefond.

Secrétaire, M. Julien Bulit.

Adjoints, MM. Cabanès, Baleste, Boy, Fauchié.

Commissaire-vérificateur, M. Pélissié.

— *Nomination.* — M. Bourrat, est nommé huissier, près le tribunal civil de Gourdon.

— *Coups et blessures.* — Ces jours derniers, les nommés Jean C..., fermier, demeurant à Pronillac, commune de Gourdon, et Antoine S..., cultivateur, au même lieu, s'étant pris de querelle pour un motif futile, S... a porté des coups et fait des blessures à C...

Procès verbal a été dressé par la gendarmerie de Gourdon contre ces trop batailleurs cultivateurs.

GRAMAT. — Le banquet de la 45e section des Prévoyants français aura lieu à Gramat dimanche 16 janvier, à 5 h. 1/2 du soir.

DÉGAGNAC. -- Par décision ministérielle, une somme de 10 000 fr. a été accordée à la commune de Dégagnac pour la reconstruction de l'église.

INSTITUT des BÈGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le
Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 7 février
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

Pilules Suisses Rhumatisme, goutte, névralgies, migraines, maux de tête 1 fr. 50.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 33

BEN BACHIR
AU MAROC(1)
SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !
C'était écrit !

XXX

SI SLIMAN BEN KADDOUR

Mohammed Ben Bachir allait bientôt trouver l'occasion de donner carrière à son activité farouche et à ses instincts belliqueux.

L'insurrection Kbayle terminée, les tribus du Sud entrèrent à leur tour en ébullition et arborèrent l'étendard de la révolte. Bien que l'on prît la précaution de fermer les portes de la ville de Mascara depuis le soir à huit heures jusqu'à cinq heures du matin, tout resta calme dans cette région, grâce à l'appui du Bach-Agha de Frendah, notre allié et notre ami, personnage fort riche et très influent dans ce pays.

Il n'en fut pas de même dans le Sud Oranais où Si Kaddour, Bach-Agha de Géryville, chef militaire accepté et installé par les français, devint bientôt d'une fidélité si douteuse, que l'autorité se vit un jour dans la nécessité de l'interner dans une maison des environs de Mascara où il s'installa avec une suite de d'une douzaine de cavaliers.

Il y était depuis quelues qjours à peine lorsqu'on l'avertit un beau matin qu'on lui avait pendant la nuit volé les selles et les brides de ses chevaux.

Sur une plainte qu'il adressa aussitôt à l'autorité civile, on fit des recherches et on exerça de tous côtés une surveillance des plus actives. Un agent de police aperçut bientôt un Arabe qui cherchait à vendre une selle sur le marché ; il le suivit et le vit à sa sortie de la ville se diriger du côté de la montagne voisine où il entra dans une caverne que la nature y avait creusée.

On fit des perquisitions dans cette caverne et on y trouva des selles et des brides que Si Kaddour reconnut pour être les siennes. L'indigène arrêté de suite fut plus tard condamné à six ans de réclusion.

Ce fait aurait du l'éclairer sur la fidélité de ses coreligionnaires et il aurait du tenir compte à l'autorité française de son bon vouloir et de son zèle dans cette occasion, mais il n'en fut rien et il ne fut pas plus tôt remis en liberté qu'il se mit en état d'insurrection ouverte et quitta Géryville pour opérer plus au Sud du côté de Figuig.

Si Kaddour était un homme d'une quarantaine d'années, petit mais trapu, noir de barbe et de cheveux, l'œil vif et intelligent, parlant assez bien le français. Très ambitieux de pouvoir et d'argent, il n'était pas assez riche à son idée et il aurait voulu se créer dans le Sud une espèce de petite royauté indépendante et lucrative.

C'est ce qu'il faut à ces grands chefs : beaucoup d'argent pour entretenir leurs nombreuses femmes, leurs domestiques et leurs exclaves, leurs armes et la suite des cavaliers qui les accompagnent. Aussi n'hésitent-ils pas à attaquer et à rançonner les tribus qui ne se rangent pas de leur côté. On montre encore de nos jours, à Cacherou-le-Haut, village situé à environ trente kilomètres de Mascara, un peuplier centenaire auquel Aled El Kader faisait pendre les dissidents.

C'est dans le Sud de la région où Mohammed Ben Bachir était né qu'allait éclater l'insurrection. S'il était allé porter aux Kabyles, inconnus pour lui, le secours de son bras, n'avait-il pas cent fois plus de raison pour aider les gens de son pays d'origine et prendre fait et cause pour leurs revendications plus ou moins justifiées ?

Il se rendit, malgré une bien longue route et à travers mille difficultés, auprès de Si Kaddour qui l'accueillit et le prit avec le plus grand plaisir pour un de ses partisans.

— « Qui es-tu et d'où viens tu ? lui dit l'ancien Bach-Agha. »

— « Où Allah ! Sidi je suis un vrai croyant, de la tribu des Beni-Chougran, près de Mascara ; on m'appelle Mohammed Ben Bachir dit El Hadj ; j'avais une fiancée qu'un français, qu'Allah les réduise en poussière ! a voulu m'enlever ; je l'ai tué et on ma condamné à cinq ans de prison. Je me suis échappé grâce au dévouement de ma future et je me suis refugié au Maroc. Ma fiancée est morte avant que je n'aie pu en faire ma femme légitime. Les roumis, chiens, fils de chiens, en sont la cause première. Je leur ai voué une haine implacable et je viens pour t'aider à les jeter à la mer. »

— « Qu'Allah t'entende et te protège ! Le général français ma trompé et depuis ce moment je déteste tous les roumis sans exception. Sois des nôtres et aide-nous à les vaincre et à les réduire en poussière. Où Allah ! Qu'ils soient maudits ! »

Si Kaddour se plaignait d'avoir été trompé par le général français parce que cet officier supérieur n'avait pu tolérer qu'il se fit une principauté iedépendante et n'avait consenti à le laisser à Géryville que comme le subordonné, le vassal et l'employé de la France. Voyant son ambition déçue, il avait abandonné ceux qu'il avait servis et cherchait à se réfaire par l'insurrection et à main armée l'influence et le pouvoir qu'il avait perdus.

Profitant de ce que nos postes les plus avancés dans le Sud étaient trop éloignés les uns des autres et n'étaient aussi que très imparfaitement gardés, il avait entraîné à sa suite un certain nombre de tribus et en avait impitoyablement razzié d'autres qui nous restaient fidèles.

Sachant qu'il lui était impossible, malgré le nombre beaucoup plus élevé de ses partisans, de vaincre en bataille rangée les plus faibles colonnes françaises, il faisait la guerre de guérillas, pillant, ravageant et massacrant

(1) Traduction et reproduction réservées.

BULLETIN FINANCIER

La bourse plutôt faible au début, est bien mieux disposée en clôture, la plupart des valeurs finissent à un niveau supérieur à celui pratiqué hier et même aux cours cotés au début de cette séance.

Le 3 0/0 qui clôturait hier à 103,10 ferme à 103,17 après 103,05 au début ; le 3 1/2 0/0 a passé de 107,25 à 107,35 ; l'Amortissable à 102 n'a pas varié.

La Banque de France en hausse de 20 fr. cote 3565 fr.

Le Crédit Foncier ferme à 661 fr. en hausse de 2 fr. ; le Crédit Lyonnais à 819 ; le Comptoir National d'Escompte à 594, n'ont pas varié.

La Société Générale s'est avancée à 545.

Le Suez en hausse de 20 fr. finit à 3395.

Pas de changement dans la tenue de nos Chemins. On cote le Lyon 1835 ; le Nord 2054 et l'Orléans 1845.

L'Italien passe de 94,02 à 94,10 ; l'Extérieure fait 60 3/8 dernier cours, le Turc D a repris de 7 centimes à 22,37 ; la Banque Ottomane vaut 563.

Le Portugais se traite à 20 1/2.

Le Russe 3 0/0 1891 cote 94,25 ; le 4 0/0 Consolidé à 102,50.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	103 15	103 15
3 0/0 amortissable	101 90	102 —
3 1/2 0/0 1894	107 25	107 27
Tunis, obl. 3 0/0 1892	501 75	— —
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887	91 —	— —
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 *L.*	112 50	— —
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	102 45	— —
Egypte unifiée (500 fr.)	— —	— —
— Daïra-Sanieh (20f rts)	104 25	— —
— Privilégiée (500 f cap.)	103 —	— —
— Domaniales (20 *L.* cap.)	106 95	— —
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	62 15	— —
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	103 85	— —
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 *L.* cap.)	20 e5	20 45
Roumain 5 0/0 1875	102 50	— —
Russie 4 0/0 1867-69	102 95	— —
— 4 0/0 1880	102 55	— —
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	103 40	— —
— 4 0/0 1890, 2e et 3e émis	103 —	— —
— 4 0/0 consol., 1re et 2e série.	104 30	— —
— 3 0/0 1891, or, t. p.	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894	101 30	— —
Turc, série D	22 40	22 40
Ottomanes priorité (500 f)	453 —	— —
Douanes ottomanes (500 f)	496 —	— —
Banque de France	3550 —	3540 —
Banque Paris et Pays-Bas	881 —	883 —
Comptoir national d'escompte	586 —	— —
Crédit algérien	— —	— —
Crédit foncier de France	664 —	656 —
Crédit indust. et commercial	604 50	— —
Crédit lyonnais	822 —	822 —
Société de Crédit mobilier	52 —	— —
Société générale	544 —	— —

Bibliographie

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée.* Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1285, du 15 janvier 1898.

Chronographe à la lumière polarisée, par L. Elbée. — Le permanganale de potasse en pisciculture, par Henri Coupin. — La marine anglaise, par le Commandant G. — Règle générale applicable à la construction d'un carré magique pair ou impair, par L. Saint-Loup. — La fabrique d'oxygène de Boulogne-sur-Seine, par P. Yvon. — La dérivation des eaux du Loing, par J. Derôme. — Couleurs artificielles solides, par J. Carré. — La solidité des tire-fond. Quelques mots sur le lombric, par A. Acloque. — Le self-allumeur pour becs de gaz, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des Sciences ; séance du 10 janvier 1898, par Ch. de Villedeuil. — Photographie et radiographie des pierres précieuses, par L. Dubar. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

35e Année

Même administration que le *Journal des Demoiselles*

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Seine, 8 fr. — Départements, 9 fr. — Union postale, 11 fr.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-cinquième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20×30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

CABINET DENTAIRE

OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

* * *

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (viâ Montauban-Cahors-Limoges, ou viâ Figeac-Limoges).

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1re classe 163 fr. 50 — 2e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

* * *

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquetter gommées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais ; vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano).

USINE A BRIVE

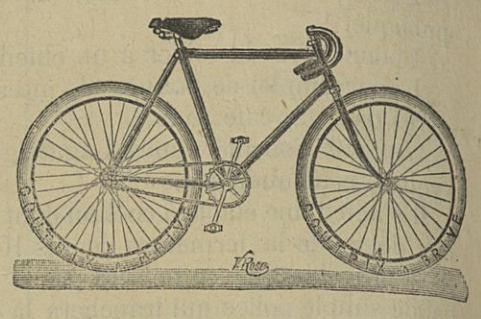

FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

VACHERIE

A CÉDER près Bois de Boulogne, après fortune, 25 vaches, 2 chevaux, 4 voitures, vente journalière 350 litres à 50 et 60 centimes le litre. Bénéfice net 15.000 francs garantis par acte notarié. Pavillon habitation 8 pièces ; grand emplacement. On traitera avec 20.000 francs, ou garanties.

DAGORY, 37, Boulevard Saint-Martin, **Paris.**

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

---

un peu au hasard, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Non seulement il lui fallait vivre, mais il lui fallait entretenir la horde qui le suivait. plus avide encore de pillage que de massacre. Il était ainsi parvenu à régner en maître vagabond sur la plus grande partie du Sud Oranais.

Cependant, les colonnes fançaises le poursuivirent avec acharnement et dépassèrent même les limites de l'empire plus imaginaire que réel qu'il s'était créé. Vaincu et appauvri dans toutes les rencontres, ses partisans l'abandonnèrent petit à petit et il fut forcé, comme le dernier des vagabonds poursuivis par la justice, de passer, lui aussi, la frontière et de se réfugier au Maroc.

Accompagné seulement de quelques cavaliers, il se réfugia à Figuig.

N'eût il pas mieux fait, pendant qu'il en était temps encore, de devenir l'ami et le protégé de la France, que d'ambitionner, lui, simple chef arabe et humble fils de Marabout, un empire dont l'acquisition était si problématique et si dangereuse.

El Hadj Mohammed Ben Bachir qui l'avait suivi partout, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, voyant sa cause perdue, l'abandonna à son tour, remonta vers Oudchda et rentra dans sa maison, après avoir dépensé en pure perte toute la somme qu'il avait emportée. Cet argent avait plutôt servi à soutenir la cause de Si Kaddour qu'il n'en avait fait usage pour lui-même.

— « Encore deux expéditions comme celle-ci, se disait il en lui-même, et me voilà ruiné. »

Il devait pourtant recommencer une fois encore.

XXXI

BOU AMAMA

Figuig, que, dans le langage vulgaire, les Européens appellent le figuier, est une petite ville située au Maroc à l'extrême limite méridionale de la frontière Algérienne, soit à environ deux cents lieues des bords de la mer Méditerranée. Elle est bâtie sur une hauteur très élevée et on n'y arrive qu'après avoir escaladé sept enceintes fortifiées. Personne n'ayant jamais fait le recensement de sa population, il serait dificile de dire le nombre de ses habitants, qui forment un mélange de races diverses composées de Marocains, d'Arabes, de nègres soudanais en grande partie et de déserteurs de l'armée française, particulièrement des soldats de la Légion étrangère et des Compagnies de discipline.

Tout en faisant partie du vaste empire du Maroc, les habitants du Figuig ne reconnaissent que nominativement l'autorité du Sultan et vivent dans l'indépendance la plus complète. La plupart d'entre eux sont des réfractaires et des insurgés, toujours prêts à profiter de la moindre occasion pour prendre leur revanche vis à vis de la société dont ils se sont éloignés eux-mêmes ou qui les à bannis de son sein.

C'est là que se trament dans le silence et à l'abri de toute surveillance et de toute indiscrétion les complots et les insurrections qui éclatent en Algérie d'une manière si fréquente.

En 1896, une colonne française composée de près de six mille hommes et placée sous les ordres du général de Wimpfen, fut dirigée sur Figuig dans le but de châtier les récalcitrants qui l'habitent ou même de s'emparer de se nid d'insurgés.

Après avoir passé Géryville, on traversa les chott, immense plaine marécageuse et fiévreuse dans laquelle on court à chaque pas le risque de s'enfoncer dans des fondrières ; on arriva ensuite à un cours d'eau presque complètement desséché qu'il fallut franchir ; mais au moment où la cavalerie le passait, les indigènes du pays crevèrent les digues qui retenaient un barrage très étendu et très profond. Plusieurs soldats et un officier y trouvèrent la mort.

On parvint cependant à Figuig, malgré les difficultés de la route, on fut obligé de donner trois fois l'assaut parcequ'on s'aperçut un peu tard que l'on manquait de munitions pour les canons. Repoussés, les assaillants durent se retirer. Si on avait insisté davantage, on serait certainement parvenu à s'en emparer, mais c'était une ville marocaine et on craignait l'intervention du Sultan.

La colonne avait mis près de trois mois pour aller et revenir. Au retour, les bêtes de selle et de trait étaient, comme les hommes, d'une maigreur qui faisait peine à voir. Cette expédition qui n'enrichit guère que le domaine des connaissances géographiques, eut du moins pour résultat de prouver aux populations remuantes et rebelles qui habitent ces régions qu'on peut arriver jusqu'à elles et les châtier au besoin.

C'est à Figuig que Si Kaddour s'était réfugié.

C'est de Figuig que partit Bou-Amama, le héros de l'insurrection de 1881. C'est là qu'il habite encore aujourd'hui, préparant sans doute quelques autres complots.

Mohammed Ben Bachir, à la nouvelle de l'agitation qui régnait dans le Sud et de la tentative insurrectionnelle qui se préparait, résolut de se ranger sous le drapeau de Bou-Amama comme il s'était rangé sous celui de Si Kaddour. Pour lui, c'était toujours l'étendard du prophète à défendre et les roumis à expulser.

Après avoir vendu toutes les bêtes de son troupeau qu'il pouvait en distraire sans le détruire, se rendit auprès du juge-notaire d'Oudchda et lui exposa que, patrant pour un long et périlleux voyage et ne sachant s'il en reviendrait jamais, il donnait tout ses biens, en cas de décès, à Sliman Ould Abd El Kader Ben Al-slalle fils unique de l'Arabe tué par les Flitta dans leur lutte contre les Beni-Snassen. Il déposa en même temps entre ses mains une forte somme d'argent destinée aussi à son jeune héritier.

— « Si je ne suis pas de retour ici dans douze lunes, Sidi, c'est que je serait mort, » lui dit-il en partant.

— « Où Allah ! termina l'homme d'affaire Qu'Allah t'accompagne, te protège et te donne une longue vie. »

(A suivre.)